

Caricature, blasphème, satire...

PLUS DE DEUX SIÈCLES DE LIBERTÉ D'EXPRESSION

Plus de deux siècles après sa parution, le « Traité sur la tolérance » de Voltaire est un vrai succès de librairie. Le contexte tragique de ces derniers jours en est, bien sûr, la cause. La liberté d'expression, dont Voltaire fut l'un des apôtres les plus zélés, est aujourd'hui un acquis menacé, dont la mise en place a été lente et parfois douloureuse. Par **Vincent Meylan**

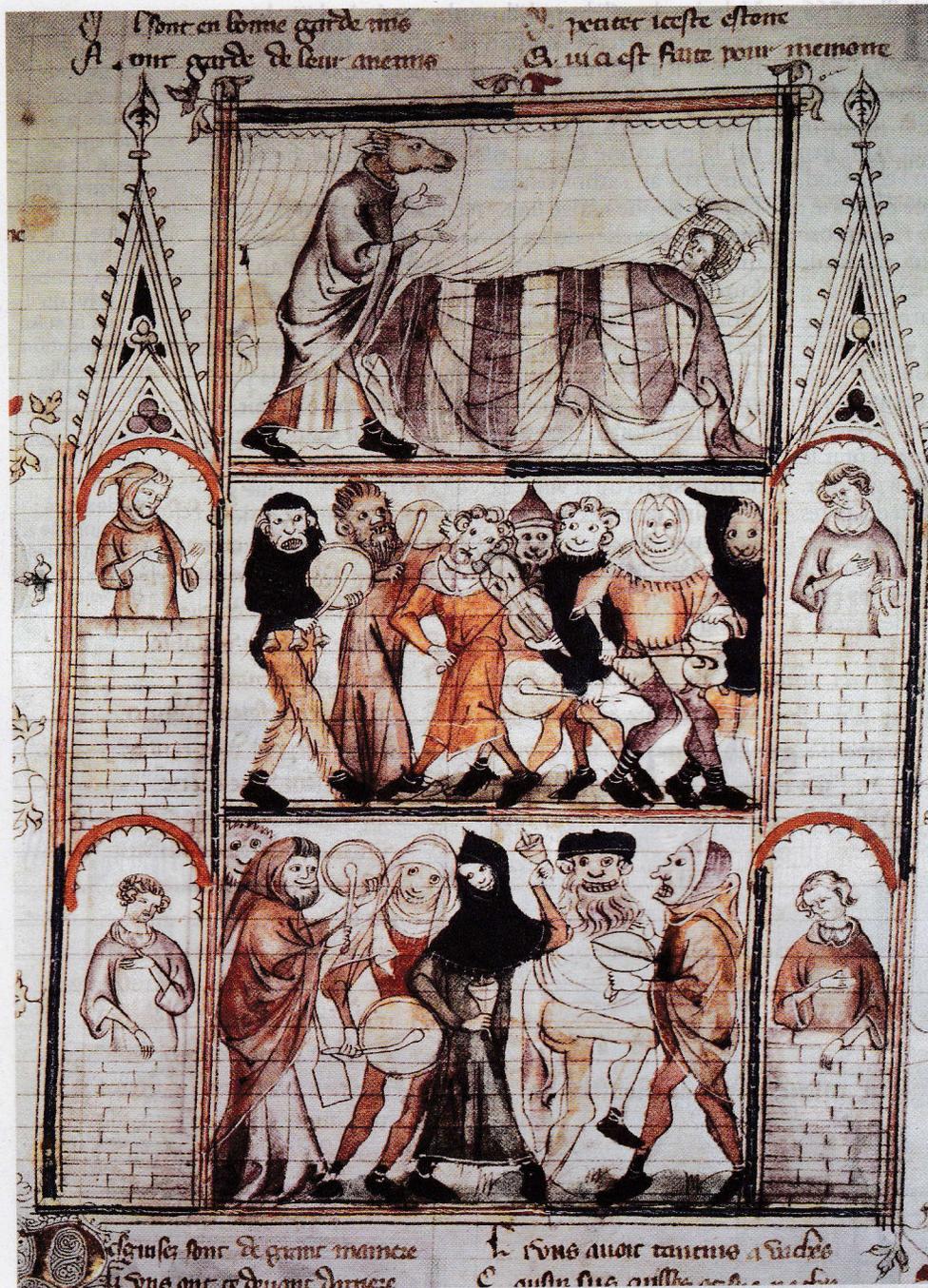
Nous sommes à Abbeville le 1^{er} juillet 1766. Ce matin, le chevalier de La Barre, un jeune homme de 20 ans, a été soumis à la question ordinaire par les bourreaux de la ville. Il s'est évanoui sous la douleur. Ranimé, il a été conduit sur la place où doit avoir lieu son exécution publique. Lorsqu'il monte sur l'échafaud, la foule rassemblée peut lire dans son dos, une pancarte : « Impie, blasphémateur et sacrilège exécration ». Son courage en impose au bourreau qui décide de lui-même de ne pas appliquer une partie de la sentence et renonce à lui arracher la langue. Le chevalier de La Barre est décapité. Son corps est ensuite brûlé, non sans que l'on ait cloué sur son torse un exemplaire du dictionnaire philosophique de Voltaire. Motif de sa condamnation : le blasphème. Il a été reconnu coupable d'être « passé à moins de vingt-cinq pas d'une procession sans ôter le chapeau qu'il avait sur la tête, sans se mettre à genoux, d'avoir chanté des chansons impies et d'avoir lu des livres infâmes comme le dictionnaire philosophique de Voltaire ». Curieusement, le roi Louis XV, qui a pourtant interdit la peine de mort pour blasphème jusqu'alors pratiqué en France, a refusé d'user de son droit de grâce.

Voltaire, le célèbre philosophe, qui vit déjà dans sa retraite de Ferney, s'empare de l'affaire. Trois ans auparavant, il a publié son *Traité sur la tolérance* et a, entre autres, permis la réhabilitation de Jean Calas, un protestant roué vif après avoir été convaincu d'assassinat sur la personne de son fils afin de l'empêcher de se convertir au catholicisme.

Le philosophe rédige une « relation de la mort de monsieur le chevalier de La Barre » publiée à ses frais, qui immédiatement suscite un énorme brouhaha en Europe. La réputation de Voltaire était telle que cet écrit suffit à dissuader les juges d'Abbeville d'exécuter les autres condamnés. Au cours des mois qui suivirent, l'écrivain reprit l'enquête et parvint à prouver la pauvreté de l'accusation et des témoignages. En fait, la condamnation du chevalier de La Barre n'était due qu'à une querelle de clochers entre deux dynasties influentes de magistrats de la ville. Et Voltaire n'aura tort que sur un point dans ses écrits, l'Église catholique était loin d'être unanime dans la condamnation. Certaines autorités religieuses, notamment l'évêque d'Amiens, étaient intervenues afin d'obtenir la grâce du jeune homme. En vain.

Page de gauche : Voltaire qui fut l'un des grands défenseurs de la liberté d'expression sous l'Ancien Régime. L'un de ses combats le plus célèbre est celui qu'il lança à la suite de l'exécution du chevalier de La Barre, à droite, condamné pour blasphème en 1766. Ci-dessous : le supplice de Jean Calas, un autre combat de Voltaire.





Le Roman de Fauvel (ci-dessus), poème du XIV^e siècle, raconte les aventures de l'âne Fauvel. Il est souvent couronné et représente le roi Philippe le Bel ou son ministre, Enguerrand de Marigny.

La mort du chevalier de La Barre est l'un des exemples les plus choquants de l'appropriation par des juges d'une notion religieuse : le blasphème. Le chevalier de La Barre est réhabilité en 1791. Deux ans auparavant, le blasphème a cessé d'être un délit en France lors de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ce sont ses éventuelles conséquences qui sont punissables, si elles troublent l'ordre public et, à condition, bien sûr, que la justice en ait décidé ainsi en toute sérénité et indépendance. La notion de blasphème, inexistante aux époques mérovingienne et carolingienne, est un acquis relativement récent dans l'histoire de notre pays. Le « bon » roi Louis IX (1214-1270) canonisé sous le nom de saint Louis, est le premier à réglementer les peines contre le blasphème : marquage au fer rouge sur le front,

puis pour les récidivistes : perçage de la langue et des lèvres. Il s'intéresse aussi, est-ce un hasard aux juifs, qui sont notoirement persécutés sous son règne. Détail troublant. Déjà, à cette époque, l'Église catholique, du moins en France, est plus modérée que le pouvoir politique. Les blasphémateurs sont simplement interdits d'accès dans les églises et de funérailles dans les cimetières. Quant aux juifs, une nouvelle fois persécutés sous le règne de Philippe le Bel, ils trouveront refuge en Avignon dans les États du pape. Le même Philippe IV le Bel est l'un des premiers chefs d'État français à être confronté à une nouvelle forme de cri-

« Le Roman de Fauvel » est publié sous le règne de Philippe le Bel. »

tique très subtile du pouvoir : la caricature. Le *Roman de Fauvel*, publié discrètement entre 1310 et 1316, narre les aventures de l'âne Fauvel (F pour flatterie, A pour avarice, U ou V pour vilénie, V pour variété qui signifie alors inconstance, E pour envie, et L pour lâcheté). Celui-ci est souvent représenté couronné, il est donc identifié soit au roi lui-même, soit à son ministre principal, Enguerrand de Marigny. La caricature fleurit jusqu'à la Renaissance. Cette époque de renouveau artistique est paradoxalement le début d'une période assez intolérante sur le plan des opinions. La caricature, jusqu'alors tolérée, est peu à peu censurée. François I^{er} est le premier à l'interdire. Son exemple est notamment suivi par Henri IV et bien sûr Louis XIV, qui tolère peu la critique, même déguisée, de son pouvoir absolu. Le règne du Roi-Soleil, ou tout au moins son début, voit la naissance d'une autre forme de contestation humoristique : la mazarinade, une satire qui moque les actions du ministre italien en qui la régente Anne d'Autriche a mis toute sa confiance. Quatre mille de ces pamphlets sont publiés entre 1648 et 1653. Certains sont simplement politiques, « faut sonner le tocsin, din, din, pour prendre Mazarin ». D'autres prennent le ton d'une attaque très personnelle ou encore sont franchement ordurières. Mazarin est accusé de relations sexuelles avec la régente ou ses nièces.



tôt tôt tôt
batter chaud
tôt tôt tôt
bon Courage
il faut avoir cœur à l'ouvrage.

Molière avec son Tartuffe, La Fontaine avec certaines de ses fables, notamment *Les Obsèques de la lionne*, seront les héritiers, sur un mode beaucoup plus élégant, de cette tradition de satire.

Le XVIII^e siècle, celui des Lumières, est bien sûr une apothéose de la liberté d'expression sous toutes ses formes. Déjà, sous le règne de Louis XVI, pamphlets, notamment contre la reine Marie-Antoinette, et caricatures fleurissent. L'une des images les plus célèbres de cette époque est celle qui représente un vieillard courbé et maigre portant sur son dos un noble et un religieux dont les panses rebondies indiquent qu'ils sont abondamment nourris. La légende indique : « Il faut espérer qu'on en finira bientôt. »

La Révolution, ou du moins ses premières années, les plus tolérantes, sont un moment de liberté absolue d'opinion avec la fin de la loi punissant le blasphème et la libération de toute forme d'expression. Napoléon I^{er}, et surtout Charles X, tentent de revenir sur ces acquis de la liberté. En vain ! Louis Philippe et les fameuses caricatures en forme de poire, Napoléon III, surnommé Badinguet, seront les victimes de dessins parfois cruels. Plus près de nous, le général de Gaulle et son épouse en feront eux aussi les frais. Le chef de l'État est régulièrement représenté sous les traits d'un Louis XIV vieillissant, écrasé par sa perruque et son manteau d'hermine. Madame de Gaulle, dont les convictions religieuses sont souvent brocardées, devient une madame de Maintenon, plus vraie que nature. Aujourd'hui, la caricature, le droit de se moquer des religions, la satire sont des acquis intangibles. La seule partie de la France où le blasphème est encore puni est l'Alsace-Lorraine. Occupées pendant quarante-huit ans par l'Allemagne, entre 1870 et 1918, ces deux régions ont conservé certaines particularités législatives dans le domaine religieux. Hasard du calendrier ! Un jour avant les attentats de Paris, les associations culturelles de ces deux régions, catholiques, musulmanes, protestantes,

juives, ont demandé l'abolition de la loi sur le délit de blasphème en Alsace et en Lorraine. Une position qui n'est pas sans rappeler celle que le Vatican avait prise en 2011, lorsque son observateur aux Nations unies, Monseigneur Silvano Tomasi, avait demandé l'abrogation de la loi sur le blasphème au Pakistan parce qu'elle était utilisée comme un « instrument de persécution ». ●

LA MÉNAGERIE IMPÉRIALE.

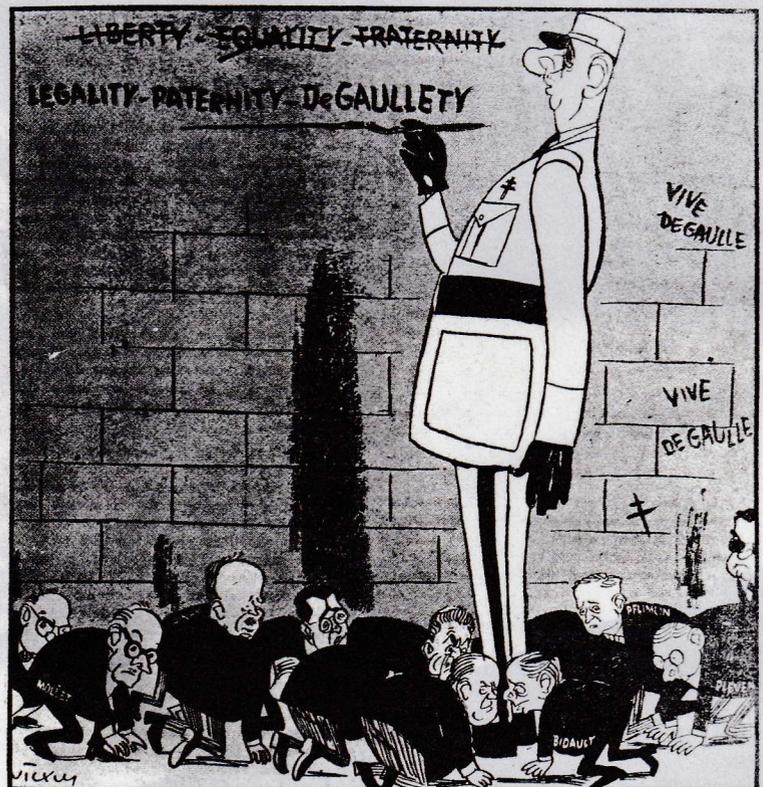
N°1

NAPOLÉON III.



LE VAUTOUR (Lâcheté Férocité)

Ci-contre, à gauche : la Révolution est une période de notre histoire qui voit la floraison de la caricature. Napoléon III, ci-contre, sera l'un des chefs d'États les plus cruellement caricaturés de notre histoire. Le général de Gaulle, ci-dessous, fera lui aussi les frais des crayons des humoristes.



— Et voilà ! Ce n'est pas comme avec ces communistes qui s'adonnent au culte de la personnalité... (Daily Mirror)

**POINT
DE**

**EN AVANT-
PREMIÈRE**
*Visitez la
Philharmonie*

**ANITA
EKBERG**
*L'adieu à la
Dolce Vita*

**HARRY
ET CRESSIDA**
*La rupture
leur réussit !*

**INTERVIEW
EXCLUSIVE**

*Le fils du
shah d'Iran
réagit à l'élan
des Français :
«Aux armes,
citoyens
du monde !»*

**Le roi et la reine
de Jordanie à Paris**

**LEUR ÉMOTION
APRÈS LES
ATTENTATS**

HISTORIQUE

**LE JOUR OÙ PARIS
EST DEVENUE
CAPITALE DU MONDE**

EXPRESSION ROULARTA

L 18322 - 3470 H - F - 2,50 € - RD



N° 3470 - 2,50 € - SEMAINE DU 21 AU 27 JANVIER 2015 - FRANCE MÉTROPOLITAINE 2,50 € - DOM. 3,50 € - BELGIQUE 2,50 € - CH. 4,20 CHF - AUTRICHE 4,50 € - AND. 2,50 € - CAN. 5,95 \$ - CAN. ALLEMAGNE 2,90 € - ESPAGNE 3,30 € - FIN. ANDE 5,20 € - GRANDE-BRETAGNE 3 £ - GRÈCE 3,50 € - ITALIE 3,30 € - PAYS-BAS 3,50 € - JAPON 780 YEN - LUXEMBOURG 2,50 € - MAROC 38 DH - POLOGNE 3,20 € - MAYOTTE 3,60 € - PORT. CONT. 3,50 € - SPMI 3,20 € - TUNISIE 5400 TNDI - TOMI'S 350 CFP - NCL.A. 600 XPF - POL. A 750 XPF